

Fête de l'Ecologie 26 avril 2014 à Chalennes

NOTES ATELIER « EAU »

Corinne Bouchoux

Sénatrice de Maine-et-Loire. Animatrice des débats

On ne peut vivre sans eau. L'eau est un bien universel.

On trouve deux grands modèles de gestion de la production d'eau potable : gestion publique de l'eau ou délégation privé. Il ne faut cependant pas tomber dans la caricature : la gestion publique pas à 100 % synonyme de bonne gestion et la gestion privée n'est pas toujours la catastrophe.

Le vrai sujet ne réside donc pas seulement dans le choix public privé, mais plutôt sur le critère de la démocratie et la transparence.

Notons à propos de parutions sur l'eau que les rédacteurs spécialistes ont parfois un intérêt à la gestion privée et se conduisent donc en lobbyistes.

Rappel d'un ordre de grandeur : la consommation d'un golf de 18 trous équivaut à la consommation annuelle d'une ville de 10 000 habitants.

Depuis 30 ans, tout ce qui a été lié à l'eau a pu aller de pair avec le financement des partis politiques

Franck Loiseau :

Ancien Président « Eau secours » Cholet

On rencontre un phénomène d'algues bleues et vertes dans le lac de Riboux, principale ressource en eau à Cholet ! Il y a peu de ressources en eau profonde et les quelques puits sont menacés et pollués, surtout du fait de désherbants.

Puiser toute l'eau du Maine et Loire dans la Loire pose question : ce n'est pas raisonnable !

En 2010 : baisse du prix de l'eau de 21% grâce au nouveau contrat. Mais il est facile de faire baisser le prix, surtout si on n'investit plus dans le réseau.

La question de la fin du contrat de l'assainissement arrive fin 2014 avec la question de la possibilité de relancer le débat public sur la politique de l'eau pour une vraie transparence sur les profits.

Corinne Bouchoux

Angers Métropole était réputée pour la qualité et la gestion de l'eau.

Mais notons la présence de métaldéhyde, un anti-limaces dans l'eau potable, dangereuse pour les personnes fragiles. Ce phénomène a été rencontré dans d'autres secteurs du département. C'est surtout l'opacité qui est néfaste.

Christophe Cardet

Adjoint au maire de Saumur.

Le problème de l'eau est souvent noyé par le côté technique. La justification de l'augmentation continue est justifiée par de nouveaux investissements.

Estelle Lemoine-Maulny

Chargée de mission SOS Loire Vivante.

Le SDAGE fixe les objectifs pour le Bassin Loire Bretagne.

L'objectif 2015 : 13% bon état des eaux dans les PdL, 7% pour le département de M et L.

Il reste beaucoup de travail pour 2015 !

Florence Denier Pasquier

Représentante de FNE au CESE.

Travail réalisé avec le CESE. Un avis « La gestion et l'usage de l'eau en agriculture » du CESE a été débattu avec tous les acteurs de la société civile.

Sur les questions des pollutions diffuses agricoles, dans le Maine et Loire, plus on ferme les captages, plus nous dépendons de la Loire. En cas de catastrophe sur la Loire cela peut être un vrai problème car il n'y pas de diversification.

On perd les captages au fur et à mesure. C'est un vrai enjeu de territoire.

Il y a nécessité de protéger les petits bassins versants qui alimentent les captages afin de permettre la diversification.

On ne peut gérer l'eau sans gérer les sols qui vont avec. Modèles agricoles et modèles alimentaires doivent retisser des liens.

La démarche d'accompagnement doit être d'envergure. Le système de financement est réalisé par les agences de l'eau via la mutualisation des ressources. Cependant les consommateurs contribuent à 90%.

Les industries récupèrent leurs contributions via des subventions. Le monde agricole bénéficie de passe-droits.

La question des produits phytosanitaires non taxés, tout comme le nitrate reste entière.

Olivier Cesbron

Paysan bioCIVAM

Le CIVAM travaille surtout sur les systèmes herbagés, autonomes et sur les bassins versants, comme celui de Riboux.

Beaucoup de travail est effectué aussi sur le bassin du Layon, une des rivières les plus polluées au niveau national, mais aussi européen.

Il est difficile pour les paysans d'être en dehors des schémas classiques.

Christophe Dougé

Conseiller régional EELV.

Aujourd'hui, le Conseil Régional n'a pas la compétence de l'eau et de l'assainissement.

Sur les financements Agences de l'eau : on n'est effectivement plus du tout sur le principe du pollueur payeur.

La renégociation du SDAGE Loire Bretagne s'annonce difficile.

Depuis 2014, la région a un droit de regard sur les fonds européens.

Il est important d'avoir des représentants au Parlement Européen pour infléchir la PAC.

La politique « Eau » du Conseil Régional peut s'exercer via le Contrat régional de bassin versant. Dès qu'il y a une démarche collective du bassin, la région soutient le chef de file (syndicat de rivière par exemple).

Il y a également un accompagnement pour reconduire les politiques environnementales (MAE).

Un échange avec les participants a terminé ce débat.